



Sciences juridiques, économiques et de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences juridiques, économiques et de gestion. 2009, Université Paris-Sud. hceres-02035340

HAL Id: hceres-02035340

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035340>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°263
"Sciences juridiques, économiques
et de gestion"
de l'Université Paris 11 –
Paris-Sud



mai 2009

Contexte général

Il s'agit d'une demande de renouvellement d'une ED, sans modification de son périmètre. Cette ED est multidisciplinaire et délivre des doctorats dans les trois champs concernés. Il convient de souligner que l'ED SJEG est la seule dont le champ disciplinaire soit rattaché aux sciences humaines au sein d'une université à dominante scientifique. Rappelons que Paris 11 est le plus important des établissements d'enseignement supérieur, fondateurs du PRES UniverSud dont la mission de coordination des activités doctorales fait partie intrinsèque des statuts. Paris 11 bénéficie d'une opération « 10 campus » centrée sur le plateau de Saclay ; de plusieurs RTRA et de plusieurs pôles de compétitivité.

Sur le plan scientifique, l'ED regroupe 7 EA (5 en droit, 1 en économie et 1 en gestion). La taille de ces unités est plutôt modeste :

- L'unité de gestion est la plus importante en termes d'enseignants-chercheurs (23), mais la plus petite en nombre de doctorants (15).
- L'unité d'économie comprend 15 enseignants-chercheurs et 32 doctorants.
- L'unité de droit la plus importante est composée de 18 enseignants-chercheurs et 54 doctorants et l'unité de droit la moins importante comprend 9 enseignants-chercheurs et 22 doctorants.

Le dossier ne fournit pas d'éléments permettant d'apprécier la qualité des équipes. A ce titre, on ne peut que relever l'absence d'UMR. De plus, on note que ni la cohérence scientifique de l'ED, ni les perspectives de multidisciplinarité ne sont abordés dans le projet. On a le sentiment que dans cette Université à dominante sciences et technologies, la politique semble davantage être un regroupement de l'ensemble des laboratoires relevant des SHS que d'effectuer une politique scientifique autonome. L'ED, de ce point de vue, se présente comme un relais des politiques scientifiques des laboratoires de rattachement, même si on peut noter son engagement pour des collaborations avec d'autres laboratoires de l'Université, sur des thèmes de recherche commun à toute l'Université, comme celui de l'innovation, par exemple.

Constats

• Administration et moyens de l'ED

Le conseil de l'ED se réunit 3 fois par an ou plus. On note l'absence de représentants d'entreprise et/ou de collectivités territoriales dans le conseil actuel. Par ailleurs, la liste des membres comporte 4 étudiants alors que seuls 3 sièges sont prévus.

La composition du bureau ne paraît pas définie d'une manière claire. Il comprend le doyen, le directeur du conseil scientifique de l'UFR, 2 enseignants-chercheurs et 1 étudiant élu au sein du conseil ; son rôle est de gérer les affaires courantes (allocations de ressources et dérogations pour les inscriptions).

On est frappé par les liens très forts de l'ED avec l'UFR (qui comprend un conseil scientifique) et les laboratoires. On note que le doyen de l'UFR est membre de droit du conseil de l'ED et du bureau de l'ED ; il apparaît d'ailleurs, dans la liste des membres avant le directeur de l'ED. Ceci apparaît comme une singularité en opposition avec les textes et dont la pratique n'est pas souhaitable. En outre, le directeur du conseil scientifique de l'UFR est également membre de droit à la fois du conseil et du bureau, ce qui apparaît comme une autre singularité, mais qui pourrait à la limite paraître plus compréhensible.

Les liens avec les masters sont aussi très forts, les responsables des masters étant eux aussi membres de droit du conseil de l'ED.



Ceci étant, il apparaît qu'un écart significatif existe entre les indications du dossier et la pratique qui relève d'un certain flou auquel il faudrait rapidement mettre fin.

Le secrétariat du personnel est composé d'une adjointe administrative dont le départ à la retraite est prévu en juin 2009 et qui ne sera pas remplacée avant octobre 2009. Les moyens en personnel sont généralement décrits comme insuffisants.

Le bilan n'indique pas de locaux spécifiques à l'ED. La fiche d'auto-évaluation indique qu'il y a deux bureaux administratifs, une salle de recherche doctorale et des emplacements propres au laboratoire d'accueil.

Au sein de Paris 11, un collège des écoles doctorales a été mis en place en 2003 doté d'une charte précisant les rôles partagés entre les ED, le collège et la présidence. Les activités du collège doctoral sont financées par mutualisation de 30 % des crédits des ED.

Il existe également un service commun des écoles doctorales mis en place fin 2007. Celui-ci, engagé dans une démarche qualité, assure des formations mutualisées, l'accompagnement des doctorants jusqu'à l'emploi, la gestion administrative du suivi des doctorants, les aspects internationaux, l'information et la communication. Le développement de ce service commun est présenté comme un axe stratégique du prochain contrat quadriennal.

En revanche, le suivi administratif des thèses est réalisé au niveau de l'ED.

Les recettes de l'ED ont beaucoup baissé depuis 2005. Il faut dire qu'elles étaient largement sous-utilisées. On aboutit désormais à un certain équilibre entre recettes (environ 15000 euros) et dépenses (environ 12000 euros). La structure des dépenses a aussi évolué de façon significative : la montée en puissance des formations peut autoriser à ne pas augmenter le budget de l'ED, car les interventions qu'y accomplissent les enseignants-chercheurs de Paris 11 sont prises en compte dans leur service d'enseignement.

Le site Web et la communication externe sont présentés dans le document de POLGEN de l'Université comme un axe stratégique à développer pour le prochain quadriennal en coopération avec le service communication. Il est de bonne facture et à jour. L'amélioration du site est en projet concernant la communication vers l'extérieur, grâce à une présentation plus claire des recherches conduites dans les laboratoires de rattachement.

● Bilan quantitatif

Il y a 203 doctorants ($\frac{1}{4}$ des doctorants en économie-gestion et $\frac{3}{4}$ en droit). Cela représente 7,88 % des doctorants de l'Université, ce qui permet de classer l'ED parmi les quatre premières de l'établissement.

Il y a 86 directeurs de recherches (58 professeurs et 28 MCF HDR) ce qui entraîne un ratio moyen de doctorants par HDR à 2,5.

L'ED a choisi de plafonner à 6 le nombre de doctorants par HDR. Or dans les faits le chiffre maximum est de 12. Il faut souligner ici qu'une meilleure répartition des doctorants entre HDR permettrait sans aucune difficulté d'atteindre le chiffre souhaité de 6. Certes, la situation est variable selon les laboratoires. Ainsi trouve-t-on le laboratoire CEI avec 4 HDR qui encadrent chacun plus de 10 doctorants et 10 HDR qui n'encadrent aucun doctorant. Il faut cependant rester prudent quant à ces chiffres, car les HDR qui n'encadrent aucun doctorant ont pour certains d'entre eux rejoint récemment Paris 11 et ont gardé les doctorants de leur université d'origine. Le potentiel d'encadrement de certains laboratoires est par ailleurs sous-utilisé (notamment le PESOR).

Le projet prévoit de procéder à un rééquilibrage, mais ne le relie pas avec, par exemple, la procédure de répartition des allocations de recherche. Il faut souligner qu'un HDR encadrant actuellement 11 doctorants s'est vu accorder 3 allocations ministérielles depuis 2006, ce qui n'est pas souhaitable. Il conviendrait d'une façon générale d'expliquer comment on procède à ce rééquilibrage.

De 14 à 16 thèses ont été soutenues par année entre 2005 et 2007, 22 sur le premier semestre 2008. La tendance est bonne et doit se poursuivre pour maintenir le chiffre déjà obtenu d'un stock de 200 doctorants avec une durée de thèse d'environ 4 ans. A l'heure actuelle, la durée moyenne des thèses est de 4,5 années ; il faut toutefois prêter attention à plusieurs données : certaines durées de thèses sont étonnamment courtes comme par exemple une inscription le 3 décembre 2007 avec soutenance le 19 décembre 2007 (on relève d'ailleurs, plusieurs cas de thèses en un an, sans doute liées à des changements d'ED). On note ainsi que sur 76 soutenances de 2005 à octobre 2008 : 6 thèses ont été soutenues en moins d'1 an, 14 entre la 2^{ème} et 3^{ème} année, 30 entre la 4^{ème} et 5^{ème} année, 20 entre la 6^{ème} et la 8^{ème} année et 4 entre la 8^{ème} et la 12^{ème} année.



Sur l'ensemble des doctorants, il semble que le nombre des inscrits depuis plus de 5 ans est de 45.

Il est à noter de nouvelles exigences concernant les réinscriptions comme l'autorisation soumise à l'examen de l'état d'avancement des travaux, l'obligation faite au doctorant de remettre un état annuel d'avancement des travaux et l'instauration d'une limite au nombre d'inscriptions (6 ans), mais aussi des exigences liées au financement des thèses (limitation des inscriptions dès lors que les candidats n'ont pas de financement adéquat afin que les doctorants retenus puissent accomplir leur recherche dans de bonnes conditions).

En résumé, il existe une volonté claire et récente de la direction actuelle de réduire la durée, d'améliorer la qualité des inscriptions et réinscriptions et la formation.

On dénombre 35 non-réinscriptions en 2007 et 36 en 2008 pour un stock de 203 doctorants au 30 juin 2008, ce qui correspond à un taux d'abandon de 17 %, qui est assez élevé. Cependant, il peut exister des non-réinscriptions décidées par l'ED du fait d'une progression insatisfaisante du travail de thèse ; les non-réinscriptions peuvent signaler aussi des étudiants qui suivent leur directeur dans une autre ED après sa mutation. Il conviendrait donc de distinguer les différents types de non-réinscriptions. Le projet prévoit de le faire ; c'est une initiative à encourager.

● Encadrement et suivi

Il existe une charte de l'ED qui doit être remplacée par une charte de l'établissement (en cours de préparation par le collège doctoral). Cette charte est signée par toutes les parties : doctorant, directeur de recherche, directeur du laboratoire d'accueil, directeur de l'ED.

Cette charte devrait décrire de façon plus complète et détaillée les exigences en matière de formation. Il serait aussi souhaitable que soit signalé le nombre de thèses déjà encadrées par l'HDR pressenti et que ce chiffre soit systématiquement communiqué au futur doctorant et non pas à sa demande.

Le choix des sujets de thèse (évaluation, priorités) est prioritairement effectué par le directeur de thèse en accord avec le directeur de laboratoire ; le conseil de l'ED paraît donner son avis, mais ce n'est pas clair ; l'autorisation d'inscription est donnée par le CS de l'UFR, ce qui est singulier.

L'admission des doctorants se fait au niveau d'un M2 recherche ou d'un diplôme équivalent. Les équivalences sont accordées par le conseil ou le bureau de l'ED à l'issue d'une procédure décrite comme stricte.

Chaque année, la réinscription en thèse est subordonnée à la remise d'un rapport d'étape. Ces rapports permettent au directeur de l'ED de suivre le déroulement de la thèse et de se prononcer sur la réinscription au-delà de la troisième année sur la base des rapports remis précédemment. Le projet de l'ED prévoit, en cas de besoin, un entretien entre le doctorant et la direction de l'ED à l'occasion de la remise du rapport d'étape.

D'après la fiche d'auto-évaluation, les critères de soutenance sont très différents d'une discipline à l'autre. Les publications et communications sont vivement encouragées en gestion et en économie. Elles sont déconseillées en droit. Par conséquent, le caractère multidisciplinaire de l'ED ne rend pas pertinent ce type de critères.

La démarche de suivi des doctorants est récente et on ignore le devenir de 37 % des doctorants qui ont soutenu entre 2003 et 2005. Pour les autres, ils se répartissent ainsi : 20 % dans le secteur privé et 43 % dans le secteur public. Au niveau de l'insertion dans l'université française, on trouve seulement 4 MCF (dont 3 à Paris 11) et 1 professeur. L'échantillon comprend 53 docteurs.

● Financement des thèses

Le taux de thèses financées est de 70 % (dont 46 % de salariés) réparti ainsi : allocataires (8 %), CIFRE (6 %), MAE ou financement étudiants étrangers (10 %), CDD associé à la thèse (16 %), enseignants (4 %) et CDI secteur public ou privé (26 %).

Il existe une volonté clairement affichée de l'ED d'améliorer les sources de financement

Dans le document de politique générale, on peut lire : « la politique de l'Université visant à refuser la conduite de travaux de doctorat en l'absence de financement porte ses fruits, puisqu'en moyenne sur trois ans, le taux de doctorants non-financés est tombé en dessous du seuil des 1 % ».



Cela dit le taux réel pour l'ED est de 30 à 40 %. Le projet de l'ED prévoit de réduire ce taux de moitié.

A priori, il n'y a pas de seuil de financement minimum, cette rubrique étant difficile à renseigner.

L'attribution des bourses de thèses se fait dans le cadre d'un jury, après audition des candidats. Cette procédure paraît bonne ; toutefois elle n'est pas liée à une politique scientifique propre à l'ED, mais simplement aux différents choix scientifiques des laboratoires.

Les étudiants sont informés pendant la réunion de rentrée et *via* le site Web.

- Formation

Le nombre d'heures de formation exigées est actuellement modulé, mais l'ED s'est clairement acheminée vers l'obligation de 90 heures au cours des trois premières années.

Les modules proposés, à première vue, sont variés : méthodologiques (anglais (24 à 36 h), informatique (6 h) atelier d'écriture (2 jours), enseignements transversaux, conférences thématiques et insertion professionnelle.

Cependant, il n'y a pas ou peu de modules scientifiques centrés sur un renforcement des compétences des doctorants dans leur domaine de recherche. Des modules de master suivis à cet effet peuvent certes être validés. Le projet prévoit une plus grande implication des HDR de l'ED dans le programme de formation de celle-ci. Il présente également un programme de travail pour améliorer le programme de formation. On peut déjà noter une progression au niveau des modules méthodologiques (un module supplémentaire pour les juristes, un pour les économistes et gestionnaires). L'objectif de mise en ligne avant 2009 d'un programme détaillé n'a pas été atteint en tout cas introuvable sur le site).

Les doctorales organisées par Paris 11 restent peu adaptées au profil des étudiants de l'ED pour y participer.

L'organisation de nombreuses journées scientifiques, toutes ouvertes aux doctorants, est laissée à la responsabilité des laboratoires. Cela n'a pas toujours été le cas, puisque les budgets 2005 et 2006 comportent un volet « organisation de journées scientifiques ». Cette question est sans doute liée à la discrétion du projet sur la politique scientifique de l'ED.

- Ouverture nationale et internationale

L'ouverture au niveau national est variable d'une année à l'autre (10 nouveaux inscrits extérieurs à Paris 11 sur 33 en 2007, 4 sur 39 en 2006, 19 sur 49 en 2005 et 20 sur 53 en 2004).

En ce qui concerne l'ouverture internationale, l'ED encourage la présence de membres étrangers dans les jurys de thèse en participant aux frais de mission.

Il y a 17 cotutelles (soit 8 % des thèses) : 4 en « Sciences économiques » (dont 3 en Tunisie, 1 en Chine et 1 en Italie), 8 en « Droit » public (dont 4 à Montréal, 1 à Ouzbekistan, 2 en Tunisie et 1 en Chine), 3 en « Droit privé » (dont 1 en Italie, 1 en Chine et 1 au Cameroun), 1 en « Histoire du droit » en Italie.

La politique internationale est inscrite comme axe prioritaire au niveau du prochain quadriennal, mais pour l'instant, elle est en devenir : on note seulement des dépenses effectuées par l'ED pour les missions des doctorants en complément à celles des laboratoires.

Le dossier est très bien présenté.

Conclusion

● Points forts :

- Bonne implantation de l'école qui paraît entrer dans une phase de renforcement de sa gouvernance et de sa politique de formation doctorale.
- Une taille correcte avec près de 200 doctorants et de 86 directeurs de recherche, et avec en moyenne 20 thèses soutenues par an.
- La volonté d'inscrire l'ED dans une démarche qualité, marquant ainsi l'adhésion de sa direction actuelle avec la politique de l'établissement.
- La mise en place de procédures relatives aux inscriptions et à l'attribution des financements (allocataires en particulier).
- La mise en place d'un suivi des doctorants et l'objectif de contenir la durée des thèses dans les limites raisonnables, même si l'objectif est loin d'être encore atteint si l'on en croit les valeurs extrêmes sur les durées des thèses soutenues et sur le nombre d'inscriptions prises par les doctorants en cours de thèse.
- Les diagnostics sont clairement posés quant aux points faibles de l'ED par une directrice motivée et qui semble bien armée pour mener à bien les différents chantiers qu'elle a ouverts.
- Le dossier est très bien présenté et les données quantitatives sont établies selon des définitions claires qui ne cachent pas les limites de ces données.

● Points faibles :

- Des « particularités » en termes de gouvernance par rapport à l'arrêté du 7 août 2006, parfois surprenantes comme : la nomination du directeur de l'ED pour trois ans, la convocation du conseil par le doyen de l'UFR, une composition du bureau non clairement définie, etc.
- Le programme d'actions de formation reste à approfondir et surtout à stabiliser.
- Le suivi de l'insertion professionnelle est encore faible, mais des améliorations sont en vue.
- Des doctorants dont la première inscription remonte aux années 1990.
- Encore trop de directeurs de recherche qui ont plus de 10 doctorants sous leur direction. L'utilisation du potentiel d'encadrement doctoral est déséquilibrée, avec une concentration excessive sur quelques HDR et trop d'HDR sans aucun doctorant. Il semble difficile de faire évoluer cette situation sans faire éclater des conflits déjà en germe avec certains laboratoires rattachés à l'ED.

● Commentaire et recommandations :

- Stabiliser la direction de l'ED.
- Améliorer la répartition des doctorants entre les HDR.
- Affirmer la position de l'ED tant vis à vis des laboratoires que du Conseil scientifique de l'UFR. A ce niveau, l'élaboration de statuts clairs pour l'ED est une nécessité.
- Mieux prendre en compte les travaux de recherche des doctorants dans la validation des formations de l'ED.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : C
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Observations de l'établissement



Je souhaite remercier, au nom de mes collègues, le comité de visite pour le rapport d'évaluation transmis le 3 juin 2009. Ce rapport constituera un repère utile pour la conduite stratégique de l'école doctorale dans les années à venir. Quelques conseils prodigués ont d'ores et déjà été intégrés (sur la gouvernance notamment). Quelques points signalés dans le rapport appellent une réponse pour préciser ou rectifier les propos à la marge. C'est l'objet des développements ci-dessous, dans l'ordre des points abordés dans le rapport.

1. Absence d'éléments sur la qualité des équipes.

Dans le bilan, les pages 7, 8 et 9 exposaient la politique scientifique de l'ED et, brièvement, la manière avec laquelle elle est déclinée au sein de chaque laboratoire.

Lors de la présentation, il ne nous a pas semblé opportun d'indiquer des éléments concernant la « qualité » des équipes. D'abord parce que 5 sur 7 d'entre elles n'avaient pas été évaluées par l'AERES au moment où le comité de visite s'est présenté pour évaluer l'ED SJEG 263. Ensuite parce que le dossier de bilan transmis ainsi que les annexes (fichiers Excel) fournissent l'ensemble des données factuelles qui étaient demandées et qui sont susceptibles de donner une image des laboratoires à travers ces indicateurs.

2. pas de politique scientifique « autonome » de l'ED

La politique scientifique de l'ED existe et va s'affirmer très clairement dans les prochains mois. Le pôle SHS de Paris Sud 11 est l'un des 12 pôles scientifique de l'Université et l'ED en est un point fort d'articulation. Il existe une politique scientifique SHS articulant, de manière transdisciplinaire l'ensemble des laboratoires de la faculté Jean Monnet autour de cinq thématiques de recherche : Innovation, Ethique, Risque, Environnement, Management des Organisations. L'engagement dans ces thématiques de la part des différents laboratoires constitutifs de l'ED montre bien l'importance de la concertation scientifique qui nous anime. Celui-ci devrait se renforcer. En outre, si la politique scientifique en SHS à P11 trouve ses relais à la faculté Jean Monnet principalement, des synergies scientifiques sont envisagées sur ces mêmes thèmes avec une partie de la faculté des sciences et avec les STAPS.

3. La gouvernance de l'ED : composition du conseil et du bureau

La gouvernance de l'ED a fait l'objet de discussions avec le comité. Nous avons retravaillé depuis afin de corriger les errements du passé que le comité a constatés. Conformément au décret, et compte tenu du périmètre de l'ED, outre le directeur, la base est désormais de N = 16 pour le conseil de l'ED qui comprend désormais :

- 8 internes (7 directeurs + 1 personnel Biatoss)
- 20% de doctorants, soit 3,2 donc 3...
- 5 membres extérieurs

La composition du bureau de l'ED est constitué désormais de la directrice, du Vice doyen recherche de la composante et de trois directeurs d'unités, représentant les 3 disciplines de l'ED (Droit – Economie – Gestion). Il s'agit de modifications et d'une mise en conformité, suite aux échanges avec le comité de visite.

4. Moyens de l'ED en secrétariat et locaux

Le rapport précise que l'assistante part à la retraite en juin pour être remplacée en octobre 2009. Il s'agirait là d'un moindre mal... Son remplacement n'est pas attendu avant décembre (résultat concours catégorie B)...

Les locaux propres à l'ED sont, comme cela est précisé dans le bilan, deux bureaux, l'un pour l'assistante et l'autre, mitoyen, pour la directrice de l'ED. Les doctorants disposent, quant à eux, d'un accès à deux types de locaux : une bibliothèque de recherche avec équipements informatiques (étage en dessous de l'ED, même bâtiment) et les locaux mis à disposition pour eux dans leurs laboratoires respectifs. Ceux –ci étant tous également dans le même bâtiment, la proximité est très grande entre les doctorants et l'ED et cela ne pose pas de problème. Il existe un lieu ED bien identifié pour les doctorants.

5. Budget de l'ED

A l'inverse de ce qui est dit dans le rapport, le budget de l'ED doit augmenter de manière significative. Il est à ce jour ridicule : 11 K€ pour plus de 200 doctorants inscrits ! A ce jour, un maximum de 15h de cours est pris en compte dans le service des EC qui assurent des cours dans le cadre des formations de l'ED. Si cela nous a permis d'assurer les premières formations, le budget reste insuffisant et ne saurait couvrir l'ensemble de l'offre. L'inscription de l'ED dans le collège des ED de P11 est, sur ce plan, d'un recours essentiel (moyens mutualisés). En outre, le budget doit augmenter également afin de nous permettre d'organiser des manifestations pour les doctorants de l'ED (forums, ateliers et formations spécifiques...) et de soutenir leurs initiatives, ce qui est aujourd'hui totalement impossible.

6. Ré équilibrage et taux d'encadrement des HDR

Comme le suggère le rapport, une politique de ré équilibrage doit être engagée. Celle-ci sera d'autant plus facile à conduire que nous ne sommes pas très loin, en moyenne, de l'objectif que nous nous sommes fixé en conseil de l'ED : 6 doctorants pas HDR maximum. Les laboratoires où les problèmes se posent (un en particulier) sont déjà sensibilisés au problème et une gestion très rigoureuse de toute nouvelle inscription est désormais la règle. Une réunion avec l'ensemble des HDR aura lieu à la rentrée 2009. Il est important de sensibiliser ceux qui en ont la possibilité et qui n'encadrent pas aujourd'hui de thèse.

Par ailleurs, nous entendons la critique de l'AERES sur l'attribution des allocations de recherche qui n'a pas tenu compte, jusqu'ici, du nombre de thèses déjà encadrées par les directeurs. Nous sommes sensibles à la suggestion faite qui consiste à n'attribuer des allocations (contrats doctoraux désormais) qu'aux HDR n'encadrant pas plus de thèses que le quota estimé convenable (6 maximum) pour un accompagnement de qualité du doctorant. La mise en place du nouveau contrat doctoral nous invite à revisiter en ce sens nos pratiques.

7. Inscription des nouveaux doctorants

Depuis la rentrée 2008, aucune inscription en thèse n'est effectuée sans un avis croisé du directeur de thèse, du directeur de laboratoire et de la direction de l'ED. Il m'est arrivé à plusieurs reprises cette année de demander aux directeurs de s'engager plus avant et par écrit vis à vis sujet proposé (faisabilité, débouché scientifique...). Il m'est arrivé également de demander de justifier la pertinence scientifique d'un sujet en fonction de la politique scientifique de l'ED. Toutefois, conformément au décret, la décision d'inscription doit être réellement prise à trois acteurs et le dialogue doit être permanent sur cette question. Il est important de tenir compte du caractère pluri disciplinaire de l'ED et de ne pas faire comme si les critères scientifiques pouvaient être aisément partagés d'une discipline à l'autre. C'est la difficulté et en même temps l'enjeu stimulant posé par le pilotage d'une ED telle que la nôtre.

En revanche, contrairement à ce que précise le rapport, le CS de l'UFR ne donne aucune autorisation d'inscription. Il n'a d'ailleurs jamais sollicité pour cela depuis la rentrée 2008.

8. Formation des doctorants

Nous entendons bien poursuivre les efforts engagés dès la rentrée 2008 en matière de formation pour les doctorants et la volonté d'impliquer davantage les HDR de l'ED qui, à ce jour, n'encadrent aucune thèse ou ne dispensent pas de formation de niveau D va dans ce sens.

En revanche, et contrairement à ce qui est écrit dans le rapport du comité, le programme a été mis en ligne en novembre 2008. Un message de sensibilisation (mail) avait été envoyé

directement à l'ensemble des doctorants et à l'ensemble des directeurs de laboratoire afin d'accompagner cette démarche nouvelle. Cependant, il est vrai que l'ergonomie du site de l'ED est largement perfectible. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises, sans succès, avec la personne ressource à la faculté en charge, entre autres, du site. La remarque du comité devrait nous permettre d'à nouveau débattre de cette question.

En conclusion : les remarques et les voies d'amélioration suggérées par le comité nous semblent tout à fait conformes aux chantiers ouverts cette année. C'est en améliorant notre fonctionnement, en comptant sur la mise en place de la démarche qualité pour nous y aider que nous entendons affirmer plus encore la politique scientifique de l'ED et viser l'atteinte de notre objectif prioritaire : accompagner le mieux possible la production scientifique de qualité des doctorants de l'ED, dans le respect des critères de valorisation de cette production, selon les disciplines.

Sandra Charreire Petit

Directrice de l'ED 263 à l'Université Paris Sud 11